

## COMMUNIQUE

Déroulement généralement très correct de la fête du Sacrifice.

21/12/2007

Les premiers résultats des contrôles effectués par l'AFSCA lors de la fête du Sacrifice ces 19 et 20 décembre 2007 laissent augurer d'une application généralement correcte de la législation par les opérateurs sur les sites d'abattage.

Sur les quelques 20.000 animaux abattus (en statu quo par rapport à 06) suivant le rite musulman dans les 76 sites agréés par l'AFSCA, seule une dizaine d'infractions ont été constatées. Il s'agissait d'une absence et d'une présence épisodique de vétérinaire désigné par l'opérateur, de méconnaissance en matière de déchets à risque, de défaut d'identification, ou de non respect des règles en matière de transport.  
A cette heure, seule 1 infraction en matière de bien-être animal sanctionnée a été relatée.

Parallèlement, 11.500 animaux ont été abattus rituellement pour cette occasion dans les abattoirs agréés.

La politique de communication pratiquée par l'AFSCA à l'occasion de cet événement porte donc ses fruits : la majorité des fidèles de la fête de l'Aïd sont conscients de leurs devoirs par rapport à la législation.

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65  
Personne de contact pour la presse néerlandophone : Inge Jooris 0475 80 04 87

